

LE 20 MARS 2025, LES RETRAITÉ·ES SE SONT MOBILISÉ·ES MASSIVEMENT, A L'APPEL DE HUIT ASSOCIATIONS SYNDICALES ET ASSOCIATIVES, POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET EXIGER DES PENSIONS PERMETTANT DE VIVRE DIGNEMENT !



2000 manifestant·es à Montpellier, à l'appel des USR de l'Aude, du Sud Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et se Pyrénées Orientales.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, UCR LE 21 MARS 2025

**LA SÉCU
VITALE
POUR TOUTES
ET TOUS**

Succès du printemps des luttes, les retraité·es dans la rue !

Près de 50 000 retraité·es ont su se mobiliser pour réussir cette journée d'action.

En région et en département ce sont plus de 100 manifestations et rassemblements de retraité·es qui ont montré leur détermination pour reconquérir la sécurité sociale et la remettre au centre du système de santé dont nous avons besoin.

La forte mobilisation des retraité·es accompagnée de syndicat d'actifs et d'actives a permis d'être reçus au ministère de la Santé, dans les ARS et les préfectures en territoire.

Le 20 mars n'est pas une fin en soi, face au non-réponse la mobilisation doit s'amplifier.

Construisons les suites pour reconquérir nos droits, en participant aux initiatives et luttes dans les territoires dès le 22 mars et le 3 avril.

Le 1er mai, les retraité·es en feront une grande journée intergénérationnelle pour la paix et les droits sociaux.



LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN-NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.



REMERCIEMENTS :

A l'UD CGT 34, A l'UL CGT Montpellier

Aux camarades de l'USD

Aux Unions Locales du Sud-Aveyron, de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de Lozère et des Pyrénées Orientales

Aux camarades qui ont assuré le montage et l'intendance de ce rassemblement

A toutes et tous les camarades qui ont fait de cette journée intersyndicale

une réussite !



Audience en préfecture 20 mars 2025

La délégation est composée de :

Hélène Giovannini (SFR-FSU)
Martine Dubar (LSR)
Michel Andreu (USR-CGT)
Jean Lassausaie (Ensemble et Solidaires UNRPA)
Jean-Yves Martin (FGR-FP)

Elle est reçue par Mme la Directrice de la sécurité intérieure

Michel Andreu fait le bilan de la mobilisation de la journée : la manifestation régionale présente dans l'ensemble des régions a rassemblé 2000 personnes à Montpellier venues des 5 départements du Languedoc Roussillon (1600 selon les RT)

Cette manifestation était appelée par 8 organisations de retraités·es.

Les motifs de ce mouvement sont multiples :

- la perte du pouvoir d'achat des retraités·es n'a pas été compensée par la hausse de 2,2 %, déjà conquise par la lutte des retraités·es qui revendiquent 10 % pour rattraper le retard.

- l'accès aux soins est de plus en plus difficile du fait du recul des services publics et des déserts médicaux

- La sécurité sociale ne peut plus jouer son rôle, mise en difficulté par les exonérations de cotisations et les mutuelles deviennent trop chères pour les petites pensions. Le reste à charge et les dépassements d'honoraires conduisent des retraités·es à renoncer aux soins.

Martine Dubar pour LSR ajoute que le droit à la culture et aux loisirs est remis en cause par le non renouvellement de crédits et subventions et par la fin de la convention avec le SNCF qui permettait aux retraités·es de voyager à des tarifs réduits pour les séjours organisés par LSR.

Ces restrictions conduisent les retraités·es à se renfermer sur eux-mêmes ce qui est préjudiciable à leur qualité de vie et à leur santé. Par la même occasion, on constate que la prévention et l'information sont insuffisantes.

Jean Lassausaie déplore le manque de médecins généralistes et spécialistes ce qui rend l'accès aux soins très inégalitaire, sur le territoire et selon les revenus. Il est plus facile d'obtenir un rendez-vous pour une intervention dans les secteurs privés que dans l'hôpital public.

Le numerus clausus est à l'origine de cette situation et il faudra des années à condition que la volonté politique soit présente, pour améliorer la situation.

Il insiste aussi sur la fracture numérique qui est un facteur de discrimination et réclame la présence de personnes physiques dans les services publics.

Quant aux pensions de réversion, J. Lassausaie dénonce le fait qu'elles tiennent compte du patrimoine, souvent un logement, dont les charges d'entretien et de chauffage demeurent identiques, que l'on soit un ou deux.

Hélène Giovannini, pour la FSU pointe les inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent et même s'amplifient à la retraite, du fait de carrières incomplètes et de temps partiels. 30 % des femmes sont à temps partiel et le plus souvent ce n'est pas de leur fait, le temps partiel est imposé.

Les femmes sont surreprésentées dans les métiers du lien, souvent précaires, souvent mal payés et il est urgent d'y revaloriser les salaires aussi pour permettre d'obtenir des retraites décentes.

L'égalité salariale femmes - hommes augmenterait sensiblement les cotisations pour amener la sécu vers l'équilibre.

Hélène ajoute que les femmes souffrent de plus de TMS (troubles musculo-squelettiques) que les hommes, du fait de professions pénibles mais aussi parce qu'on leur applique les mêmes normes qu'aux hommes.

J-Y Martin pour la FGR-FP revient sur la menace de suppression de l'abattement de 10 % en expliquant la fausse information distillée (à dessein ?) dans les media par des hommes politiques proches du gouvernement, confondant cet abattement avec les 10 % forfaitaires pour frais professionnels.

À cette occasion, il indique avoir envoyé pour la deuxième fois aux parlementaires de l'Hérault de « l'arc républicain » un courrier revendicatif du Groupe des 9, demeuré sans réponse pour le moment.

Michel Andreu évoque la suppression du groupe d'études parlementaire sur l'amiante, groupe qui ne coûte rien à l'État. Outre la gravité de la question, véritable bombe à retardement, cela donne une mauvaise image du parlement, à l'heure où la démocratie est mise en cause ou malmenée.

Mme la Directrice en convient et elle est surprise que nous n'ayons pas eu de réponse.

Elle met en avant les pôles d'excellence des hôpitaux français et, tout en reconnaissant les difficultés des services publics, elle cite les Maisons de Services Publics dans les communes et les ententes et le fonctionnement satisfaisant de son point de vue de l'ARS.

Nous l'informons de la poursuite du mouvement et de l'action pétitionnaire.